

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 février 2004 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : M. Jacques Sirois, conseiller

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2004-02-23 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points retirés :

- 4.1 Demande de dérogation mineure 2004-01, lot 3 043 543.
- 4.2 Demande de permis PIIA – CPE L'Île aux Trésors.

Points ajoutés :

- 6.1 Schéma de couverture de risques d'incendie – propositions d'objectifs et pistes de solutions – avis à la MRC.
- 6.2 Programme Rénovation Québec, volet « maisons lézardées » nomination de représentants.

ADOPTÉE

2004-02-24 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2004 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 JANVIER 2004

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2004 et de la séance spéciale du 26 janvier 2004, tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-02-25 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2004 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2004, au montant de **142,906.75 \$**.

ADOPTÉE

2004-02-26 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2004 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2004, au montant de **385,576.72 \$**.

ADOPTÉE

2004-02-27 **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC « MAISONS LÉZARDÉES »**

Monsieur le conseiller, Jacques Montesano, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement adoptant le programme Rénovation Québec, volet « maisons lézardées ». Ce règlement a notamment pour objet de prévoir une aide financière aux propriétaires de maisons lézardées et de déterminer les conditions d'admissibilités au programme. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2004-02-28 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 245-39 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CRÉER LA ZONE H03-321 ET D'Y PRESCRIRE LES NORMES ET USAGES AUTORISÉS**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H03-321 et d'y prescrire les normes et usages autorisés;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 décembre 2003 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même séance;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu le 13 janvier 2004;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le second projet de règlement numéro 245-39, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H03-321 et d'y prescrire les normes et usages autorisés » soit adopté;

ADOPTÉE

2004-02-29 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-40 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 245 de façon à changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée pour les fins du 10 % parc, et de prescrire une largeur minimale de la porte de garage pour les immeubles situés dans les zones H01-149 et H01-154;

2004-02-29 ... suite

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 décembre 2003 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même séance;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu le 10 février 2004;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le second projet de règlement numéro 245-40, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 », soit adopté.

ADOPTÉE

2004-02-30

RÈGLEMENT 246-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 246, AFIN DE CHANGER LE MODE DE CALCUL DE LA VALEUR POUR LES FINS DU 10 % PARC

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 13 janvier 2004 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 246, afin de changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée pour les fins du 10 % parc;

Considérant que lors d'une séance tenue le 13 janvier 2004, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 246-7, intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 246, afin de changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée pour les fins du 10 % parc;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le règlement numéro 246-7, intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 246, afin de changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée pour les fins du 10 % parc », soit adopté.

ADOPTÉE

2004-02-31

COMAQ – CONGRÈS 2004

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'autoriser Micheline L. Morency, secrétaire-trésorière adjointe et Jacques Robichaud, greffier, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra du 27 au 29 mai 2004 à La Malbaie. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

2004-02-32 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – CONGRÈS 2004

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser Éric Gélinas, inspecteur en bâtiment, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et de l'environnement du Québec, qui aura lieu du 22 au 24 avril 2004 à Saint-Hyacinthe. De plus, le conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

2004-02-33 TRAVAUX DE VOIRIE : RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS ST-JOSEPH/PERROT SUD ET DON-QUICHOTTE/ST-JOSEPH – APPEL D'OFFRES PUBLIC ET MANDAT PROFESSIONNEL

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot procède à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux pour le réaménagement de l'intersection des boulevards St-Joseph/Perrot Sud et de l'intersection des boulevards Don-Quichotte/St-Joseph.

Que la firme Groupe-Conseil Génivar inc. soit mandatée pour réaliser l'appel d'offres public et pour effectuer la surveillance des travaux, au coût de **10,471 \$**, plus taxes, suivant l'offre de services du 27 janvier 2004. Le contrat est à prix forfaitaire. Cette dépense sera payée à même le fonds général et sera transférée au règlement d'emprunt à venir relativement à ces travaux.

ADOPTÉE

2004-02-34 ADHÉSION AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION ÉCO-PEINTURE ET SIGNATURE DE L'ENTENTE « BAC DE RÉCUPÉRATION »

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot adhère au programme de récupération Éco-Peinture de la Société québécoise de gestion écologique de la peinture. La directrice générale, madame Manon Bernard, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente avec Peintures récupérées du Québec inc., intitulée « Bac de récupération ».

ADOPTÉE

2004-02-35 FINANCEMENT DU SERVICE 9-1-1, CHANGEMENT DE MANDATAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Municipalité a conclu une entente avec le ministre de la Sécurité publique dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité mettra fin à son entente avec la Sûreté du Québec pour le centre de traitement des appels 9-1-1, le 1^{er} avril 2004;

2004-02-35 ... suite

Considérant que la Municipalité a conclu une entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la fourniture d'un service de traitement des appels 9-1-1 et la délégation de compétence à la MRC;

Considérant que la Municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la Municipalité pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

Considérant que la Municipalité a signé une convention avec Bell Canada et la Fédération québécoise des municipalités et avec Vidéotron (1998) ltée et l'Union des municipalités du Québec, sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

Considérant que Bell Canada perçoit pour et au nom de la Municipalité, le tarif imposé aux abonnés de son service de téléphone, tarif qu'elle remet en partie à la FQM;

Considérant que Vidéotron (1998) ltée perçoit pour et au nom de la Municipalité, le tarif imposé aux abonnés de son service de téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'UMQ;

Considérant que la Municipalité a conclu une convention avec l'UMQ sur la gestion des montants reçus de Vidéotron (1998) ltée; et avec la FQM sur la gestion des montants reçus de Bell Canada;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de donner mandat à la FQM de remettre directement à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges les montants versés par Bell Canada qu'elle remet présentement à la Sûreté du Québec et ce, dans le but de payer en partie les frais du centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1. La FQM remettra ensuite à la Municipalité un état de compte des montants versés à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

De donner le mandat à l'UMQ de remettre directement à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges les montants versés par Vidéotron (1998) ltée qu'elle remet présentement à la Sûreté du Québec et ce, dans le but de payer en partie les frais du centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1. L'UMQ remettra ensuite à la Municipalité un état de compte des montants versés à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Que copie de cette résolution soit transmise à la FQM, à Bell Canada, à l'UMQ, à Vidéotron (1998) ltée, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2004-02-36

RÉPARTITIONS DES APPELS 9-1-1, NOUVEAU FOURNISSEUR

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est desservie par le Service primaire d'urgence 9-1-1 en ce qui concerne les appels logés aux Services policiers, ambulanciers et incendie;

Considérant que c'est le central de la Sûreté du Québec à Vaudreuil-Dorion qui assure le Service primaire de répartition des appels d'urgence 9-1-1 depuis juin 2002;

Considérant que le central de la Sûreté du Québec à Vaudreuil-Dorion cessera ses opérations le 1^{er} avril 2004;

2004-02-36 ... suite

Considérant l'entente intervenue avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la fourniture d'un service de traitement des appels 9-1-1 et la délégation de compétence à la MRC;

Considérant l'échéancier du processus d'appel d'offres pour le traitement des appels 9-1-1 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que dès le 1^{er} avril 2004 ce sera le central 9-1-1 retenu par la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui assurera le service primaire de répartition des appels destinés aux services incendies.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de transférer le service primaire de répartition des appels d'urgence 9-1-1 sur son territoire au fournisseur qui sera retenu par la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant les éléments suivants :

- Répartition des appels destinés aux policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Répartition des appels des services Ambulanciers à la Coopérative de Techniciens Ambulanciers de la Montérégie (CETAM);
- Répartition des appels du Service des incendies de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que copie de cette résolution soit transmise à la FQM, à l'UMQ, à Bell Canada, à Vidéotron (1998) Ltée, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2004-02-37

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES D'INCENDIE – PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET PISTES DE SOLUTIONS – AVIS À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4)*, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges doit établir un schéma de couverture de risques;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a présenté, le 6 novembre 2003, ses propositions d'objectifs de protection optimale contre les incendies et des stratégies pour atteindre ces objectifs;

Considérant que la Municipalité doit donner son avis sur les propositions de la MRC;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le Rapport concernant les propositions d'objectifs de protection optimale et les pistes de solutions du schéma de couverture de risques d'incendie, daté du 9 février 2004, à titre d'avis de la Municipalité à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2004-02-38 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET « MAISONS LÉZARDÉES » NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de nommer Micheline L. Morency, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de représentante officielle de la Municipalité auprès de la Société d'habitation du Québec pour l'application de l'entente concernant l'administration du « Programme Rénovation Québec ».

De nommer la firme Daniel Arbour & Associés, à titre de représentant de la Municipalité pour la gestion des demandes d'aide financière.

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES JANVIER 2004

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
- Dépôt des rapports du département des Services communautaires.

2004-02-39 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

